

# RENTRÉE SEPTEMBRE 2026 – 2027

## INSCRIPTION SCOLAIRE

### INSCRIPTION

(Pour les enfants n'ayant jamais été scolarisés à Étampes sur Marne)

ANNÉE SCOLAIRE 2026 / 2027

MON ENFANT EST-IL CONCERNÉ ?

- **Entrée en maternelle**  
Enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023
- **Enfants arrivant sur la commune** et scolarisés à ÉTAMPES-SUR-MARNE

### INSCRIPTION 2026

Les dossiers sont à retirer aux horaires suivants ou à imprimer sur le site officiel de la commune ([www.etampes-sur-marne.com](http://www.etampes-sur-marne.com)).

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8 h 30 11 h 45	<b>OUVERT</b>	<b>OUVERT</b>		<b>OUVERT</b>	<b>OUVERT</b>
14 h 00 17 h 45	<b>OUVERT</b>	<b>OUVERT</b>		<b>OUVERT</b>	<b>OUVERT</b>

### DOCUMENTS A FOURNIR :

- ☞ Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- ☞ Attestation sur l'honneur des parents du choix commun du lieu de scolarisation de l'enfant (et copie du jugement de divorce le cas échéant),
- ☞ Livret de famille ou une copie d'extrait d'acte de naissance,
- ☞ Carte d'identité des parents
- ☞ Carnet de santé ou document attestant que l'enfant est à jour des vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie une contre-indication médicale

### Eventuellement :

- ⇒ Certificat de radiation en cas de changement d'école,
- ⇒ Dérogation accordée par le maire pour les enfants extérieurs à la commune

### Le dossier complet est à déposer en mairie avant le 29 mai 2026

Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

Votre dossier sera ensuite remis à la direction de l'école avec un certificat établi par la mairie.

*Les admissions se feront auprès de la Direction de l'école, qui vous contactera après la validation du dossier d'inscription déposé complet en mairie.*

Pour contacter l'école :



[ce.0021585m@ac-amiens.fr](mailto:ce.0021585m@ac-amiens.fr)

⚠ L'admission de l'enfant sera validée qu'à la suite du rendez-vous avec la direction de l'école.